

Nombre de  
membres en  
exercice

**26**

Présents et  
représentés

**20**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANANCY**

### **SEANCE du 20 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois  
Le vingt du mois de janvier à huit heures.

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le treize janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni en visio-conférence en séance Ordinaire sous la présidence de Ségolène GUICHARD, 1ère Vice-Présidente.

#### Délibération

Date de mise  
en ligne

26 JANV.  
2023

Déposée en  
Préfecture le

24 JANV.  
2023

#### Etaient présents

Christian ANSELME, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Ségolène GUICHARD, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

#### Etaient excusé(e)s

Jean-Pascal ALBRAN, François ASTORG, Gilles FRANÇOIS, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

## **OBJET**

### **DEMANDE D'INTERVENTION DE L'EPF 74 POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE FILLIÈRE**

La Commune de Fillière souhaite acquérir la propriété des consorts Croset, située au 150 rue Saint-François de Sales à Thorens-Glières, section H du cadastre, dont les numéros parcellaires, surfaces et zonages PLU sont les suivants :

756	1.810 m <sup>2</sup>	2AU
757	440 m <sup>2</sup>	Ua
758	410 m <sup>2</sup>	Ua
759	470 m <sup>2</sup>	Ua
760	54 m <sup>2</sup>	Ua
761	354 m <sup>2</sup>	Ua

Ce tènement foncier comprend deux logements de 42m<sup>2</sup> et 92m<sup>2</sup>, situés dans une maison et deux dépendances.

La Commune veut maîtriser ce foncier en raison :

- de la raréfaction du foncier et sa volonté de mettre en œuvre le PLH ;
- de l'emplacement stratégique de cette propriété connectée au secteur d'entrée de commune et au secteur de projet d'aménagement intercommunal « le Bognon », dont la maîtrise foncière publique permettra de répondre aux enjeux d'accès et de production de logements ;

- du fait que cette propriété jouxte les secteurs d'opérations immobilières.

La Commune souhaite solliciter l'établissement public foncier de la Haute-Savoie (EPF 74) pour acquérir ces parcelles au prix estimé par France Domaine, soit 805 000 €.

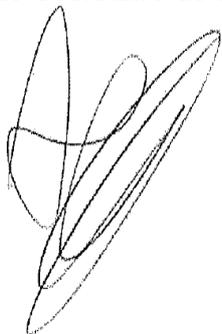
**LE BUREAU DECIDE :**

de donner un avis favorable sur cette intervention de l'EPF 74.

**LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 20

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'S' followed by a long horizontal stroke.

Sébastien LENOIR.